

POURQUOI ADHÉRER?









TARIFS COMPÉTITIFS

La massification des volumes permet la mise en place de stratégies d'achat d'énergies afin de limiter le risque prix induit par la volatilité des marchés.



EXPERTISE DE PROXIMITÉ

La complexité des marchés d'énergie nécessite de sécuriser techniquement et juridiquement les procédures et les échanges avec les fournisseurs.



CONSEILS PERSONNALISÉS

Adaptés en fonction des spécificités de chaque membre (éligible TRVe, ...) et toujours dans l'intérêt du membre



UN OUTIL PERFORMANT

« e-Mage » est un espace multi-fournisseurs intégrant des services sur mesure : collecte des factures, alertes des dérives de consommation,...



SOUPLESSE

En tant qu'adhérent, vous pouvez ajouter des points de livraison en cours de marché.



SERVICE ASSOCIÉ

Vous disposez d'un interlocuteur dédié par fournisseur.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

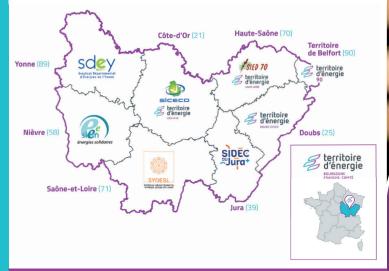
Possibilité de bénéficier d'une énergie décarbonée via le système des garanties d'origine.

À RETENIR

Une stratégie d'achat à la pointe

face à la volatilitée des prix

Notre expertise nous permet d'acheter en plusieurs fois les volumes dans l'année. C'est ce qu'on appelle l'**achat fractionné**. 8 syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté s'unissent pour apporter leurs compétences de manière indépendante et neutre





VOTRE INTERLOCUTEUR



PILOTE DU GROUPEMENT D'ACHAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Jérémie FOURAGE Alan CALVAR

Tél. 03.86.59.76.90

achat-energie@sieeen.f

Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre

Service Achat Vente Energies
7 place de la République - 58000 NEVERS





Rejoignez le groupement d'achat

des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté

> MAÎTRISEZ VOS FACTURES D'ÉNERGIES





ADHÉSION AU GROUPEMENT





UN MARCHÉ OUVERT À LA CONCURRENCE

Les marchés de fourniture de gaz naturel et d'électricité sont libéralisés depuis 2007 pour tous les consommateurs. Chacun est libre de choisir ses fournisseurs d'énergie.

Le groupement d'achat, porté par les syndicats d'énergie vous dispense des procédures de mise en concurrence des fournisseurs.

Sont inclus: tous vos contrats d'électricité et de gaz naturel, qu'ils soient au tarif réglementé de vente (TRV) ou non. **Sont exclus**: les contrats de propane, fuel et bois.

Contrats éligibles aux TRV en 2025 :

- électricité : ensemble des contrats pour les professionnels de moins de 10 salariés et avec un CA < à 2millions d'euros.
- gaz naturel : aucun.

QUI SONT LES SYNDICATS D'ÉNERGIE?

Ce sont des établissements publics constitués par les communes de leur département pour organiser le service public de la distribution d'électricité et de gaz.

Ils réalisent d'importants travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication pour le compte de leurs communes adhérentes.

Retrouver toute l'actualité du SIEEEN sur : www.sieeen.fr et en vous abonnant à sa newsletter en page d'accueil.

QUI PEUT ADHÉRER?

Les professionnels, dont le siège social est situé en Bourgogne Franche-Comté.

LES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC

- Communes
- Groupement de communes
- Autres collectivités
- CCAS...

LES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ

- Bailleurs sociaux
- Établissements d'enseignement
- Établissements santé
- Maisons de retraites
- SFM
- Entreprises privées...

COÛT DE LA COTISATION

Se référer à l'article 16.1.1 de la convention constitutive.

Elle est fonction:

- de la consommation d'énergie en électricité et/ou en gaz naturel,
- de la durée d'utilisation du marché.

Consommation ≤ 100 MWh/an

Forfait.

Consommation > 100 MWh/an

Tarif dégressif en fonction des différentes tranches de consommation.

Des exonérations peuvent être possibles. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter votre syndicat d'énergie.

ADHÉSION SUR NOTRE SITE:

www.sieeen.fr

> ADHÉSION AU GROUPEMENT

- **♦ Gaz : avant le 30/06/2026**
- 6 Électricité : avant le 28/02/2027 Délibération puis envoi des documents d'adhésion*.

> MISE EN CONCURRENCE

\delta Gaz: été 2026 🦸 Électricité: printemps 2027 Consultation des fournisseurs et attribution des marchés de gaz naturel et électricité.

> ACHAT

- 6 Gaz : à partir de l'hiver 2026
- 6 Electricité : à partir de l'automne 2027

Acquisition des volumes de gaz naturel et d'électricité sur les marchés de gros.

> BASCULE DES CONTRATS

🔥 Gaz : janvier 2028 💋 Electricité : janvier 2029 Validation* et transfert des contrats d'énergie auprès des fournisseurs retenus.

> EXÉCUTION

- (A) Gaz: du 01/01/2028 au 31/12/2030
- Électricité : du 01/01/2029 au 31/12/203

LE GROUPEMENT AUJOURD'HUI, C'EST...

39 Marchés depuis 2014

2 219 Adhérents

850 GWh/an

46 000 Points de livraison

